# FICHE CONSEIL

## AUTORISATION / DROIT A L' IMAGE

**RECTORAT**
**ACADEMIE DE DIJON**
**Gérard DONEZ**
**IA- IPR EVS**
**Hélène BATICLE**
**Isabelle MAROSZ**
**Philippe CHATENET**
**Service juridique**

**Article 9 du code civil « Chacun a droit au respect de sa vie privée ».** Le droit au respect de la vie privée permet à toute personne de s'opposer à la diffusion sans son autorisation expresse, de son image, attribut de sa personnalité.

**La circulaire 2003-091 du 5 juin 2003** précise les conditions d'utilisation des photographies scolaires.
« Une particulière attention doit être portée au respect des règles relatives au "droit à l'image". Je vous rappelle, en effet, que toute personne peut s'opposer à la reproduction de son image et que toute prise de vue nécessite l'autorisation expresse de l'intéressé ou du titulaire de l'autorité parentale pour les mineurs. À ce propos, il devra être clairement précisé aux parents que l'autorisation ainsi donnée ne vaut pas engagement d'achat. Il est rappelé également que la publication sur quelque support que ce soit et notamment la diffusion en ligne d'une photographie d'élève obéit aux mêmes règles d'autorisation préalable. De plus, la diffusion électronique d'un fichier de photos d'élèves et autres données relatives aux élèves, qui constitue un traitement automatisé d'informations nominatives, est soumise à la procédure prévue par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En vertu de l'article 15 de cette loi, les traitements opérés pour le compte d'une personne publique sont décidés par un acte réglementaire pris après avis motivé de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les établissements publics locaux d'enseignement relèvent donc de ces dispositions. »

Comme préalable, la diffusion de **listes nominatives** d'élèves accompagnées de leurs photographies sont des données personnelles qui doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL -Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés- Guide juridique du chef d'établissement- Fiche 21/- http://media.education.gouv.fr/file/Guide_juridique/59/6/fiche_21-_creation_et_gestion_de_fichiers_22596.pdf

**Photographie et Internet**

La diffusion sur site Web de photographies des élèves, dès lors que ceux-ci sont identifiables doit être limitée à un réseau interne non accessible au grand public. Avant diffusion, il faudra recueillir l'accord écrit de l'intéressé, s'il est majeur ou du responsable légal pour l'élève mineur. Toute autorisation doit être accompagnée d'un droit de retrait. Les parents disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données concernant leurs enfants (article 34 de la loi informatiques et libertés du 6 janvier 1978). Ils peuvent estimer si la photographie à diffuser leur convient ou pas.

Modèles d'autorisation que vous pourrez adapter à vos besoins :

Nous soussignés,

Madame *(nom, prénom)*

mère

réprésentante légale

Et

Monsieur *(nom, prénom)*

père

réprésentant légal

**autorisons l'établissement** (nom de l'établissement)
**à prendre et à utiliser à titre gratuit des photographies de notre fille, notre fils**

*(nom, prénom de l'élève)*

élève de la classe de

établissement *( nom et adresse)*

**pour illustrer des séquences pédagogiques dans le cadre suivant**
□ support multimédia
□ site web
□ site intranet

**j'ai bien noté que je dispose à tout moment d'un droit d'accès , de modification et de suppression de données concernant mon enfant (article 34 de la loi 78-17 Informatique et libertés du 6 janvier 1978)**

Date

Signature de la mère
ou du représentante légale

Date

Signature du père
ou du représentant légal

Je soussigné,

*(nom, prénom de l'élève)*

*Date de naissance*

élève de la classe de

établissement *(nom et adresse)*

**autorise l'établissement** (nom de l'établissement)
**à prendre et à utiliser à titre gratuit des photographies de moi même**

**pour illustrer des séquences pédagogiques dans le cadre suivant**
□ support multimédia
□ site web
□ site intranet

**j'ai bien noté que je dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification et de suppression de données (article 34 de la loi 78-17 Informatique et libertés du 6 janvier 1978)**

Date

Signature